Image not found or type unknown

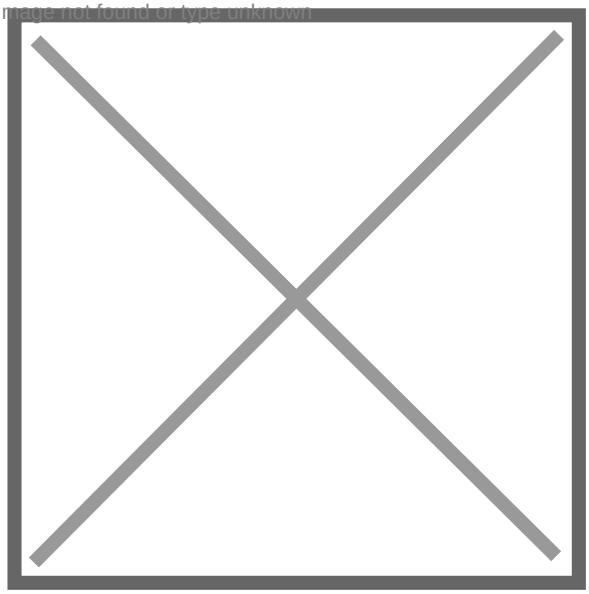

Défaut de paiement d'un cyclomoteur

Par **banania**, le **15/09/2009** à **15:04**

Bonjour,
j'ai vendu un cyclomoteur à mon frère (il a pris le bien avec lui),
par défaut d'économie, il ne pouvait pas me verser la somme totalement en une seule foi, d'un comme une accord, nous avons décidé qu'il pouvait acheter le cyclomoteur par versement mensuelle de 100€ jusque novembre 2009 inclus.
Mais depuis le mois d'aoû 2009t, il refuse de me payer, sous prétexte que je refuse de lui céder la carte grise.
Depuis son refus de paiement, j'essaye de prendre contact avec lui pour trouver une autre solultion, mais, je n'arrive pas a le joindre (par téléphone).
La seule fois où nous avons pu parler de solution, il m'a dit qu'il voulait annuler la vente.
Ma question est : Est-ce possible qu'il annule la vente aprés 6 mois d'utilisation et de bricolage non professionelle sur le bien?
Merci de me répondre.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés